



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 octobre 2019

Présents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle.

MM. CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel.

Absents : Mme ORTELLS Renée, M. CALERO Jérémy, CODINA Bernard excusés.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

Considérant les conditions météorologiques défavorables ce jour, le passage en alerte orange « pluie-inondation » pour épisode méditerranéen intense,

Considérant la nécessité d'organiser la gestion de cette alerte orange,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajourner les points 6, 7, 8 et 9 de la convocation du 17 octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ajourner les points énoncés ci-dessus.

Approbation du compte-rendu du 11 septembre 2019

1. Extinction éclairage public : autorisation
2. Rénovation et Extinction éclairage public : demande de subvention SYADEN
3. Projet « Aménagement de la RD 620 – Phase 2 » - Demandes de subvention :
 - Département
 - Etat
 - Carcassonne Agglomération
4. Projet « Réfection Rue des Albizzias suite intempéries – désimperméabilisation » : demande de subvention
5. Intempéries 2018 : demande de subvention complémentaire fonctionnement

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures

1. Extinction éclairage public : autorisation

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur l'extinction de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré *par 8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention*, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. (*Délibération 2019-44*)

2. Rénovation et Extinction éclairage public : demandes de subvention SYADEN

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SYADEN a étudié pour le compte de la commune un projet d'extinction d'éclairage public mais également un projet de rénovation de l'éclairage public sur la RD 620.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du SYADEN qui subventionne les travaux à hauteur de 60 % pour un plafond de dépenses de 25 000.00 €.

Pour ne pas dépasser ce plafond, il serait possible de demander dans un premier temps, pour l'exercice 2020 la prise en charge de l'extinction et de la moitié de la rénovation de l'éclairage public sur la RD 620 (qui pourrait être réalisé en lien avec les travaux d'aménagement de la traversée).

La suite de la rénovation de l'éclairage public ferait l'objet d'une nouvelle demande de subvention pour l'exercice 2021 (en lien avec la phase 2 des travaux de la traversée).

Il conviendrait donc de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public : Rénovation de l'éclairage public RD 620 1^{ère} tranche (n° dossier 19-CAMN-028) et Extinction de l'éclairage public.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Montant prévisionnel des travaux H.T	Financement	Montant en €
Extinction EP 5 085.00 €	SYADEN (60%)	14 099.40 €
Rénovation EP 1 ^{ère} tranche RD 620 18 414.00 €	Commune (40%)	9 399.60 €
Total 23 499.00 €	Total	23 499.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN concernant la rénovation de l'éclairage public RD 620 1^{ère} tranche, et l'extinction de l'éclairage public. (*Délibération 2019-45-1*)

3. Projet aménagement de la RD 620 – Phase 2 : demandes de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de l'opération « Aménagement de la traverse d'agglomération RD 620 », réalisé par l'ATD.

Le projet dont l'estimatif financier des travaux s'élève à 528 000.00 H.T soit 633 600.00 € TTC pourrait être réalisé en deux tranches :

1^{ère} tranche : 264 000.00 € H.T soit 316 800.00 € TTC
2^{ème} tranche : 264 000.00 € H.T soit 316 800.00 € TTC.

La réalisation de la première tranche était prévue pour l'automne 2018, mais les intempéries d'octobre ont empêché la réalisation de ce projet. Le début de cette première tranche pourrait être reprogrammé sur l'année 2020. La seconde tranche pour l'année 2021.

Il convient de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat, auprès du Département de l'Aude, et auprès de Carcassonne Agglomération pour cette deuxième tranche des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière et technique la plus haute possible auprès :

- du Département de l'Aude dans le cadre de l'aide aux communes (*Délibération 2019-46*)
- de l'Etat au titre de la DETR (*Délibération 2019-47*)
- de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et du Contrat de Ruralité (*Délibération 2019-48*)
- de Carcassonne Agglomération au titre du FPIC 2018 et 2019 (*Délibération 2019-49*).

4. Projet « Réfection Rue des Albizzias suite intempéries – désimperméabilisation » : demande de subvention

La rue des Albizzias a été fortement endommagée suite aux intempéries d'octobre 2018 ; les travaux de réfection sont estimés par l'ATD à 21 855.00 € H.T.

Suite à une réflexion sur la vulnérabilité de cette zone, et la recherche de mesures de protection, un projet de désimperméabilisation pourrait être envisagé, afin de mieux sécuriser le quartier en évitant l'accumulation des eaux et les ruissellements trop importants.

Une première estimation prévisionnelle du projet s'élèverait à 147 000.00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une aide financière complémentaire liée aux intempéries.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter le Département pour une aide financière complémentaire liée aux intempéries pour permettre la réalisation de travaux complémentaires de protection de la rue des Albizzias. (*Délibération 2019-50*).

5. Intempéries 2018 : demandes de subventions complémentaires fonctionnement

Le Département de l'Aude et l'Association des Maires de l'Aude - Aude Solidarité sont venus en aide aux communes sinistrées pour les dépenses de fonctionnement liées aux intempéries de 2018.

Des dépenses, toujours liées aux intempéries, étant encore à prévoir, il est proposé au Conseil municipal de les solliciter à nouveau, pour obtenir des subventions complémentaires.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Michel ZOCCARATO



Place Joë-Bousquet - 11600 VILLALIER
Tél. 04.68.77.13.92 – Fax. 04.68.77.13.34 - E-Mail. commune-de-villalier@wanadoo.fr